

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2025-166
Bicentenaire du rattachement de Rançon à Saint-Wandrille

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

le Code Général des Collectivités Territoriales collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2214-4 et L.2215-1 ;

le Code de la Route,

l'article R 610-5 du Code Pénal,

la demande de l'association « Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine de Rives-en-Seine » pour l'organisation des festivités liées au bicentenaire du rattachement de Rançon à Saint-Wandrille, le 20 septembre 2025 ;

Considérant que

pour assurer le bon déroulement de la manifestation,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le samedi 20 septembre 2025, de 09h00 à 19h30, le parking de la Médiathèque Municipale est strictement réservé à l'association « Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine de Rives-en-Seine ».

Article 2 :

Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place des matériels nécessaires à l'application des règles du présent arrêté.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de la BTA de Rives-en-Seine et la Police Municipale Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté est adressée à Monsieur le Commandant de la BTA de Rives-en-Seine, à Messieurs les Gardes Champêtres Intercommunaux, la Médiathèque Municipale et aux organisateurs.

Article 5 : La présente décision ou le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Rives-en-Seine dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Rives-en-Seine, le 21/08/2025

Le Maire,
Bastien CORITON

Publiée sur le site Internet
de la Ville le 22/09/2025



Bastien Coriton